



Évolution des effectifs de la fonction publique en 2024

Pascal GODEFROY et Sarah TOUZÉ

Au 31 décembre 2024, 5,85 millions d'agents travaillent dans la fonction publique en France, soit 37 000 de plus que fin 2023 (+0,6% sur une année). À ces agents publics s'ajoutent 25 800 bénéficiaires de contrats aidés, dont les effectifs sont en forte baisse par rapport à 2023. Tous versants confondus, les effectifs dans la fonction publique, y compris les bénéficiaires de contrats aidés, augmentent de 0,6%.

Hors contrats aidés, l'emploi est en hausse dans la fonction publique de l'État (+ 21 100 agents, soit +0,8%), dans la continuité de 2023 (+ 0,8%). L'emploi augmente dans l'Éducation nationale, l'Enseignement supérieur et la Recherche (+14 700, soit +1,0%), la Justice (+1 800, soit +1,9%) et les Armées (+ 3 100, soit +1,1%), en lien, entre autres, avec le recrutement d'accompagnants d'élèves en situation de handicap, d'agents de l'administration pénitentiaire et de militaires. Dans la fonction publique territoriale, l'emploi est en hausse de 0,5%, moins fortement qu'en 2023 (+1,0%). Il est en légère hausse dans les organismes communaux (+0,2%) et continue d'augmenter dans les organismes intercommunaux (+2,0%), en particulier dans les filières administratives et techniques. Les effectifs sont stables dans les départements et dans les régions. Dans la fonction publique hospitalière, l'emploi est en hausse de 0,5%. Il augmente dans les hôpitaux (+0,5%), en particulier chez les médecins (+2,2%).

Fin 2024, en France¹, la fonction publique² emploie 5,85 millions d'agents au sein d'organismes dont le statut commun de recrutement, repéré par sa catégorie juridique, est le droit public (voir Source, avertissement et définitions). Néanmoins, des dispositions réglementaires permettent à certains de ces organismes de déroger à cette règle et d'effectuer des recrutements de droit privé. Par ailleurs, ces mêmes employeurs emploient, fin 2024, 25 800 bénéficiaires de contrats aidés de droit privé, généralement exclus de nos décomptes des emplois de la fonction publique.

En 2024, un emploi sur cinq relève de la fonction publique

En 2024, la fonction publique (y compris les contrats aidés) représente 19,8% de l'emploi total (salarié et non salarié) en France (Figure ①). Ayant oscillé entre

21,0% et 21,5% de 2002 à 2017, cette part, en baisse continue entre 2015 et 2022, est maintenant stable. Les agents de la fonction publique sont employés, sous des statuts divers, par les services civils et militaires de l'État, les conseils régionaux, les conseils généraux, les communes, les établissements publics nationaux et locaux à caractère administratif (EPA), les hôpitaux publics, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et les autres établissements publics sociaux et médico-sociaux.

Une hausse de l'emploi public de 0,6 % en 2024

Fin 2024, en France, la fonction publique emploie 37 000 agents de plus que fin 2023, soit une hausse des effectifs de 0,6%, dans la suite de la hausse en

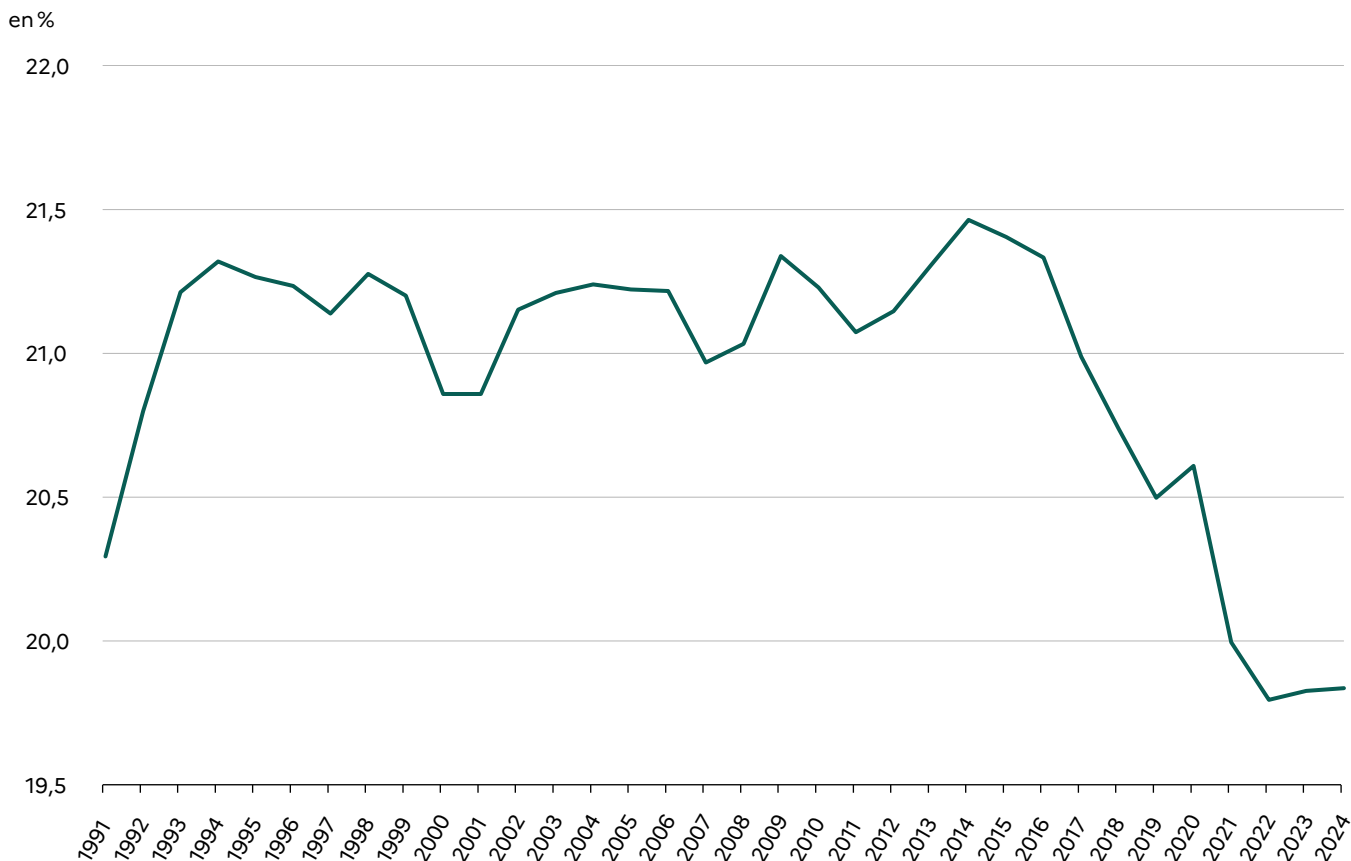
1. « France » correspond à « France hors Mayotte ».

2. Sauf mention contraire, les données d'emploi de la fonction publique sont hors contrats aidés.

moyenne annuelle de 0,6% observée depuis 2011 (Figure 2). Le nombre de bénéficiaires de contrats aidés est en baisse en 2024 (-10,4%), suivant en cela la tendance à l'œuvre depuis 2016, si l'on exclut le rebond de 2021 (Encadré 1). Entre 2011 et 2018, la hausse de l'emploi public a été partiellement portée par le recrutement, sous le statut de contractuel, d'anciens bénéficiaires de contrats aidés, mais cette contribution s'est nettement atténuée depuis. En

2020, 48% des bénéficiaires de contrats aidés en activité fin 2019 sont passés au statut de contractuel au sein du même versant (soit 25 000 agents), en 2021, 40% (soit 14 100 agents), en 2022, 20% (soit 7 900 agents), en 2023, 16% (soit 4 900 agents). Et en 2024, parmi les 28 800 bénéficiaires de contrats aidés en activité fin 2023, seuls 4 300 sont passés au statut de contractuel au sein du même versant, soit un taux de passage de 15%.

Figure 1 : Évolution de la part de l'emploi public dans l'emploi total depuis 1991



Source : Insee, Estimations d'emploi.

Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans ou plus, y compris bénéficiaires de contrats aidés et emplois annexes.

Lecture : En 2024, la fonction publique représente 19,8% de l'emploi total (salarié et non salarié) en France.

Figure 2 : Effectifs physiques en nombre d'agents dans la fonction publique

	Effectifs physiques au 31 décembre 2024		
	Effectifs (en milliers)	Évolution par rapport à 2023 (en %)	Évolution moyenne par rapport à 2011 (en %)
Fonction publique de l'État	2 581,9	0,8	0,5
Fonction publique territoriale	2 017,8	0,5	0,6
Fonction publique hospitalière	1 248,6	0,5	0,8
Ensemble de la fonction publique	5 848,3	0,6	0,6

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : Le nombre d'agents dans la fonction publique s'élève à 5 848 300 en 2024. Entre 2011 et 2024, les effectifs ont progressé de 0,6 % par an en moyenne.

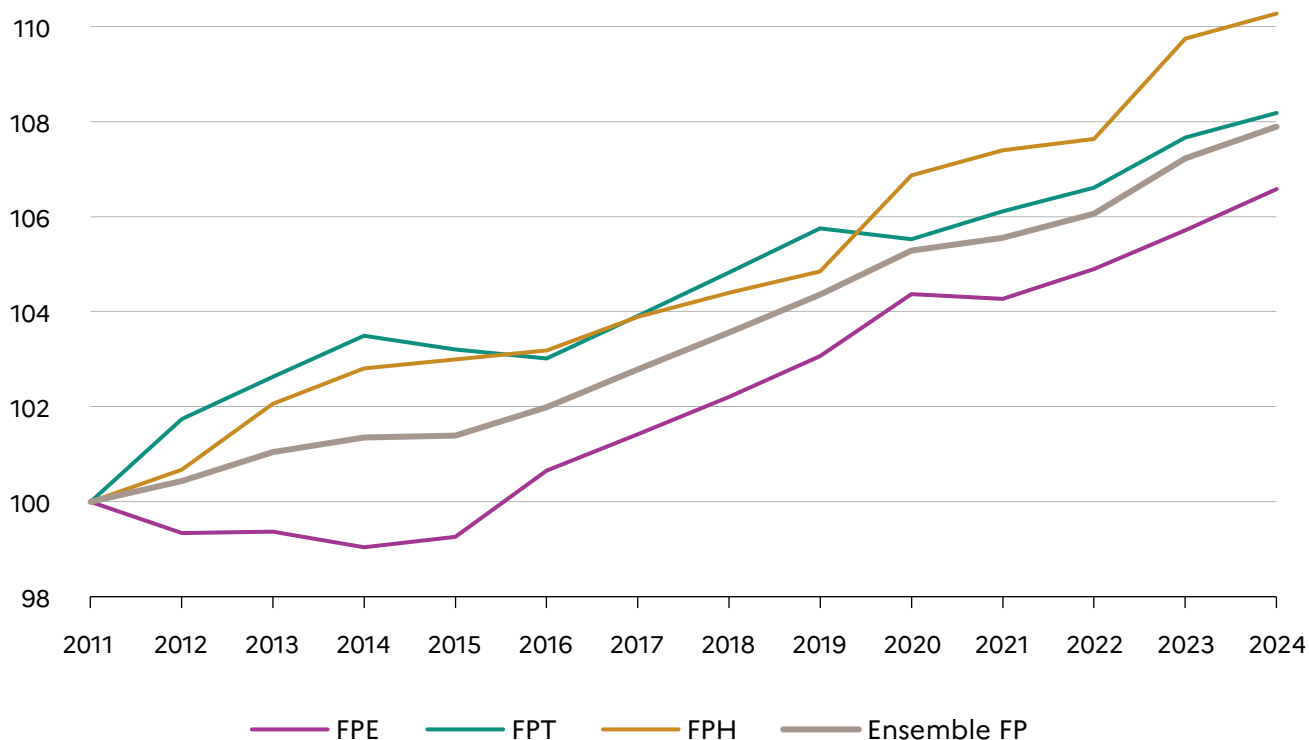
La fonction publique de l'État (FPE), constituée des ministères, des EPA nationaux et des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ), emploie 44% des agents (soit 2,58 millions). La fonction publique territoriale (FPT), composée des collectivités territoriales et des EPA locaux, en emploie 35% (soit 2,02 millions). Enfin, 1,25 million d'agents (21%) travaillent au sein des hôpitaux et établissements médico-sociaux de la fonction publique hospitalière (FPH). Entre 2011 et 2024, l'emploi a plus progressé dans la FPH que dans la FPE (surtout en début de période) et dans la FPT (depuis 2019) [Figure 3].

L'emploi toujours en hausse dans la fonction publique de l'État en 2024

En 2024, le nombre d'agents de l'État (2,58 millions) est en hausse (+21 100, soit +0,8%). Cette augmentation est supérieure à la hausse moyenne annuelle observée entre 2021 et 2023 (+0,7%) et entre 2011 et 2021 (+0,4%)³ [Figure 4]. L'année 2021 mise à part, durant laquelle les effectifs sont restés quasi stables (-0,1%), les effectifs physiques dans la FPE croissent depuis 2015.

Figure 3 : Évolution des effectifs dans les trois versants de la fonction publique depuis 2011

base 100 en 2011



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : Entre 2011 et 2024, les effectifs de la fonction publique ont progressé de 7,9%.

3. La quasi-totalité des employeurs de la fonction publique ont basculé leur système de déclaration en déclarations sociales nominatives (DSN) en 2022 (voir Source, avertissement et définitions). Pour rester à méthodologie constante, la période 2011-2023 est découpée en deux sous-périodes (2011-2021 et 2021-2023).

Figure 4 : Évolution des effectifs physiques de la FPE

	Au 31 décembre 2024		Évolution par rapport à 2023		Évolution moyenne annuelle entre 2021 et 2023	Évolution moyenne annuelle entre 2011 et 2021
	Effectifs (en milliers)	Structure (en %)	Effectifs (en milliers)	Effectifs (en %)	Effectifs (en %)	Effectifs (en %)
Éducation nationale, Jeunesse et Sports, Enseignement supérieur et Recherche	1 501,1	58	14,7	1,0	1,1	1,0
<i>dont</i> ministère	1 142,5	44	42,1	3,8	2,7	0,4
<i>dont</i> EPA	358,6	14	-274	-7,1	-3,1	2,5
Justice	97,7	4	1,8	1,9	0,6	2,2
<i>dont</i> ministère	94,5	4	2,0	2,2	-0,3	2,2
<i>dont</i> EPA	3,1	0	-0,2	-6,4	62,0	1,4
Culture	25,8	1	-0,0	-0,1	-0,8	0,1
<i>dont</i> ministère	9,0	0	0,1	1,1	-5,6	-1,5
<i>dont</i> EPA	16,8	1	-0,1	-0,7	2,2	1,3
Transition écologique et Cohésion des territoires	67,1	3	0,5	0,8	-0,2	-2,5
<i>dont</i> ministère	45,6	2	-0,0	-0,1	-0,1	-4,4
<i>dont</i> EPA	21,5	1	0,6	2,7	-0,3	3,9
Armées	2 877	11	3,1	1,1	-0,4	-0,7
<i>dont</i> ministère	2 789	11	3,1	1,1	-0,3	-0,7
<i>dont</i> EPA	8,8	0	0,0	0,2	-4,1	0,4
Ministères économiques et financiers	143,2	6	1,3	0,9	-1,1	-1,6
<i>dont</i> ministère	130,2	5	1,6	1,2	-1,4	-1,9
<i>dont</i> EPA	13,0	1	-0,3	-2,1	1,8	2,4
Intérieur et Outre-mer	303,4	12	-0,7	-0,2	1,2	0,6
<i>dont</i> ministère	299,7	12	-0,7	-0,2	1,1	0,6
<i>dont</i> EPA	3,7	0	-0,0	-0,3	7,2	11,2
Ministères sociaux	94,0	4	-0,8	-0,8	0,1	-0,3
<i>dont</i> ministère	13,4	1	-0,2	-1,8	-0,3	-5,6
<i>dont</i> EPA	80,6	3	-0,5	-0,7	0,1	0,9
Agriculture et Souveraineté alimentaire	46,0	2	0,5	1,1	0,1	-0,3
<i>dont</i> ministère	29,7	1	0,9	3,1	-1,1	-0,9
<i>dont</i> EPA	16,3	1	-0,4	-2,3	2,4	1,0
Europe et Affaires étrangères	4,1	0	0,1	2,4	2,5	-1,7
Services du Premier ministre	11,8	0	0,4	3,8	4,8	-0,2
Ensemble FPE	2 581,9	100	21,1	0,8	0,7	0,4
Ensemble des ministères	2 058,6	80	49,4	2,5	1,4	-0,0
Ensemble des EPA	523,3	20	-28,3	-5,1	-1,9	2,2

EPA : Établissements publics nationaux et locaux à caractère administratif.

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : Au 31 décembre 2024, on compte 94 500 agents au ministère de la Justice, soit 4 % des effectifs de la FPE. Cet effectif est en hausse de 2,2 % par rapport au 31 décembre 2023 (2,2 % de hausse moyenne par an entre 2011 et 2021 et 0,3 % de baisse moyenne par an entre 2021 et 2023).

L'emploi public a augmenté dans les ministères (+49 400 agents, soit +2,5%), une progression identique à celle de 2023. Parallèlement, l'emploi en 2024 a baissé dans les EPA et les EPLE⁴ sous la tutelle des ministères (-28 300 agents, soit -5,1%), dans la continuité de la baisse de 2023 (-5,2%).

La forte hausse des effectifs dans les ministères et la forte baisse dans les EPA s'expliquent en partie par le basculement progressif, conformément à la loi de finances pour 2023, des déclarations sociales des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), sur lesquelles s'appuient les données relatives aux effectifs présentées ici, des lycées (considérés comme des EPA) vers les directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), rattachées aux services du ministère. Ainsi, en 2023, sur les 124 300 postes d'AESH, 94 000 sont déclarés par le ministère et 30 300 par les EPA et, en 2024, sur les 131 800 postes d'AESH, 129 900 sont déclarés par le ministère et 1 900 par les EPA. Comme en 2023, cet effet de vase communicant a pour conséquence une augmentation des effectifs totaux des ministères et une baisse concomitante des effectifs des EPA en 2024.

Hors AESH, dont les effectifs augmentent de 7 500 entre 2023 et 2024, les effectifs dans les ministères sont en hausse de 0,7% (soit +13 400 agents). Toujours hors AESH, qui ont tous le statut de contractuel, l'emploi public progresse chez les contractuels des ministères de 7,6% (soit +11 100 agents). De façon symétrique, dans un scénario où l'ensemble des AESH seraient déclarés par les ministères, les effectifs des EPA seraient stables.

Dans les ministères, l'emploi augmente principalement du fait d'une hausse des effectifs des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (+42 100, soit +3,8%), hausse en grande partie liée à la bascule des AESH. Hors AESH, la hausse des effectifs y est plus modérée (+6 500 agents, soit +0,6%), bien que plus importante que l'augmentation annuelle moyenne observée entre 2011 et 2021 (+0,4%). Le nombre d'enseignants est quasi stable (+2 200 enseignants, soit +0,2%), avec une hausse des effectifs d'enseignants contractuels (+7,4%) et une baisse concomitante des effectifs d'enseignants fonctionnaires (-0,3%).

Le ministère de la Justice connaît également une hausse de ses effectifs (+2 000 agents, soit +2,2%, après +0,2% en 2023 et -0,7% en 2022), portée pour l'essentiel par les corps d'encadrement et de commandement du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire et par les secrétaires administratifs. Après plusieurs années de baisse, l'emploi augmente dans les ministères économiques et financiers (+1 600 agents, soit +1,2%), en partie porté par les corps de contrôleurs et d'inspecteurs des finances publiques ainsi que par les personnels contractuels de niveaux B et C. Les effectifs augmentent également au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (+900 agents, soit +3,1%) après des années de baisse (-1,1% en moyenne annuelle entre 2021 et 2023 et -0,9% entre 2011 et 2021), en lien pour partie avec le recrutement d'AESH et de contractuels enseignants dans les lycées agricoles, ainsi que de techniciens supérieurs. Les Armées gagnent 3 100 agents (+1,1%), dont 1 500 civils et 1 600 militaires, après des années de baisse (-0,3% en moyenne annuelle entre 2021 et 2023 et -0,7% entre 2011 et 2021). Les effectifs au ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires sont stables et ceux des ministères sociaux sont en baisse (-200 agents, -1,8%). Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer perd 700 agents (-0,2%).

Dans les établissements publics, la baisse de l'emploi est très largement portée par les établissements dépendant des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (-27 400 agents, soit -7,1%). Selon un scénario dans lequel l'ensemble des AESH seraient déclarés par les ministères, les effectifs seraient stables. Du côté de la Justice, les effectifs sont en baisse de 200 agents, soit -6,4%, après une forte hausse en 2023, de +16,8%, en lien avec le recrutement de surveillants de l'administration pénitentiaire, rattachés à l'École nationale d'administration pénitentiaire.

Parmi les agents de la FPE, seuls 5% travaillent en administration centrale

Un agent public sur deux (hors agents affectés au ministère des Armées et dans les services de la Gendarmerie nationale) travaille dans un établissement d'enseignement, mais ne sont vraiment concernés que le ministère de l'Éducation nationale et celui de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire par le biais des lycées agricoles (Figure 5).

4. Dans la suite de cette publication (sauf dans la figure 5, où les EPLE sont comptés à part), sont regroupés sous le terme d'EPA l'ensemble des établissements publics nationaux hors établissements publics industriels et commerciaux, à savoir les EPA proprement dits, les autorités administratives indépendantes, les établissements publics à caractère scientifique et technique et les EPLE (collèges et lycées). Pour ces derniers, dans les données relatives aux effectifs, ne sont comptabilisées que les personnes dont l'employeur est effectivement l'EPLE, ce qui est le cas par exemple pour les surveillants. À l'inverse, les enseignants sont bien comptés au niveau du ministère.

Figure 5 : Répartition des effectifs physiques de la FPE au 31 décembre 2024, selon le ministère employeur et le lieu de travail

en %

	Lieu de travail				Ensemble
	Administration centrale (y compris services à compétences nationales)	Services déconcentrés	EPA (hors établissements d'enseignement)	Établissements d'enseignement (EPL, écoles communales, établissements d'enseignement privé, etc.)	
Éducation nationale, Jeunesse et Sports, Enseignement supérieur et Recherche	0	12	20	68	100
Justice	8	89	3	0	100
Culture	12	9	78	1	100
Transition écologique et Cohésion des territoires	23	42	34	1	100
Ministères économiques et financiers	24	67	9	0	100
Intérieur et Outre-mer	8	87	3	2	100
Ministères sociaux	5	9	86	0	100
Agriculture et Souveraineté alimentaire	5	17	21	57	100
Europe et Affaires étrangères	93	1	6	0	100
Services du Premier ministre	64	30	5	0	100
Total	5	27	20	48	100

EPL : Établissements publics locaux d'enseignement.

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux, agents civils, France (hors Mayotte). Hors agents affectés au ministère des Armées et dans les services de la Gendarmerie nationale. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Note : Le lieu de travail des agents publics dans la source Siasp est issu du répertoire des entreprises et des établissements géré par l'Insee (Sirene), qui ne fournit pas d'informations pour les services d'affectation de la Gendarmerie nationale et des armées.

Lecture : Au 31 décembre 2024, 8 % des agents du ministère de la Justice travaillent en administration centrale (y compris services à compétences nationales).

À l'inverse, les agents travaillant en administration centrale⁵ représentent seulement 5 % des effectifs ; ils sont néanmoins 64 % dans les services du Premier ministre et 93 % au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Par ailleurs, au sein des ministères de l'Intérieur et de la Justice, neuf agents sur dix travaillent dans les services déconcentrés. Au ministère de l'Intérieur, une grande partie d'entre eux travaillent à la préfecture de police de Paris, dans les directions départementales de la sécurité publique ou encore dans les commissariats de police. La plupart de ces agents du ministère de la Justice sont quant à eux affectés dans les tribunaux, les cours d'appel et les maisons d'arrêt. Enfin, dans les ministères sociaux et à la Culture, environ huit agents sur dix travaillent dans les EPA⁶, du fait de l'importance relative des effectifs de France Travail pour les ministères sociaux et des effectifs présents dans les musées, monuments, conservatoires, etc. pour la Culture.

En 2024, les effectifs de la fonction publique territoriale augmentent

En 2024, le nombre d'agents territoriaux (2,02 millions) est en hausse (+10 100 agents, soit +0,5 %, dans la continuité de la tendance observée depuis 2011 ; +0,6 % en moyenne annuelle entre 2011 et 2021 et +0,7 % entre 2021 et 2023) [Figure 6]. En prenant en compte les effectifs de bénéficiaires de contrats aidés, en forte baisse (-2 600, soit -10,9 %), la hausse est de 0,4 %.

Les effectifs des organismes communaux accélèrent légèrement (+2 000 agents, soit +0,2 %), après une hausse de 0,1 % en 2023 et plusieurs années de baisse (-0,1 % entre 2021 et 2023 et -0,2 % entre 2011 et 2021). Les communes gagnent 2 800 agents (2 900 en 2023) et les établissements communaux en perdent 800, moins qu'en 2023 (-2 200 agents). Dans les

5. Autorités constitutionnelles, autorités administratives ou publiques indépendantes, ministères, services centraux d'un ministère, établissements publics ayant vocation d'administration centrale, services déconcentrés à compétence nationale d'administration centrale d'un ministère.

6. Au sens strict ici.

communes, la filière sécurité gagne 1 000 agents (+3,7%) et la filière administrative 2 500 (+1,1%). En lien avec des transferts de compétences, l'emploi continue d'augmenter dans les organismes intercommunaux (+7 900 agents, soit +2,0%), mais de façon moins dynamique que l'évolution moyenne annuelle entre 2011 et 2021 (+4,2%) ou des années plus récentes (+2,6% entre 2021 et 2023). Dans les organismes intercommunaux, la filière administrative gagne 3 100 agents (+3,2%) et la filière technique 2 700 agents (+1,5%). En 2024, 6 800 agents des organismes intercommunaux

travaillaient, fin 2023, dans des communes. Les organismes intercommunaux représentent 20% des agents du versant en 2024, contre 14% en 2011. Les effectifs sont stables dans les départements, après une augmentation de 1,9% en 2023 et de 0,3% en 2022. La tendance à la baisse entamée en 2015 (-0,5% en moyenne entre 2011 et 2021) avait connu un retournement en 2021, que les années 2022 et 2023 avaient confirmé. L'emploi est également stable dans les régions, après une augmentation en moyenne annuelle de 0,7% entre 2021 et 2023 et de 2,0% entre 2011 et 2021.

Figure 6 : Évolution des effectifs de la FPT

	Au 31 décembre 2024		Évolution par rapport à 2023		Évolution moyenne annuelle entre 2021 et 2023	Évolution moyenne annuelle entre 2011 et 2021
	Effectifs (en milliers)	Structure (en %)	Effectifs (en milliers)	Effectifs (en %)	Effectifs (en %)	Effectifs (en %)
Organismes communaux	1 146,5	57	2,0	0,2	-0,1	-0,2
<i>dont communes</i>	1 041,3	52	2,8	0,3	0,2	-0,0
<i>dont établissements communaux (CCAS, CDE, etc.)</i>	105,2	5	-0,8	-0,7	-2,5	-1,7
Organismes intercommunaux	401,4	20	7,9	2,0	2,6	4,2
<i>dont EPCI à fiscalité propre</i>	309,6	15	6,4	2,1	2,8	4,6
<i>dont autres structures intercommunales</i>	91,8	5	1,4	1,6	1,9	3,0
Organismes départementaux	358,8	18	0,1	0,0	1,2	-0,3
<i>dont départements</i>	286,8	14	-0,1	-0,0	1,1	-0,5
<i>dont autres établissements départementaux</i>	72,0	4	0,2	0,2	1,4	0,6
Régions	98,9	5	-0,1	-0,1	0,7	2,0
Autres EPA locaux	12,2	1	0,2	1,5	7,5	5,8
Total FPT	2 017,8	100	10,1	0,5	0,7	0,6

CCAS : Centres communaux d'action sociale ; CDE : caisses des écoles ; EPCI : établissements publics de coopération intercommunale ; EPA : établissements publics à caractère administratif.

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : Au 31 décembre 2024, on compte 401 400 agents dans les organismes intercommunaux, soit 20% des effectifs de la fonction publique territoriale. Cet effectif est en hausse de 2,0% par rapport au 31 décembre 2023 (4,2% de hausse moyenne par an entre 2011 et 2021 et 2,6% de hausse moyenne par an entre 2021 et 2023).

L'emploi augmente dans la fonction publique hospitalière

En 2024, les effectifs de la FPH (1,25 million) ont augmenté (+5 900 agents, soit +0,5%) mais moins qu'en moyenne annuelle entre 2021 et 2023 (+1,1%), et entre 2011 et 2021 (+0,7%) [Figure 7]. Les effectifs totaux de fonctionnaires sont stables, ceux des contractuels accélèrent (+2 000, soit +0,8%), une hausse portée essentiellement par les aides-soignants et les infirmiers. L'emploi augmente également chez les

médecins (+3 200, soit +2,2%). Au total, l'augmentation est pour l'essentiel portée par les hôpitaux, y compris les Ehpad hospitaliers (+5 600 agents, soit +0,5%), mais à un rythme inférieur à la tendance moyenne observée entre 2011 et 2021 (+0,6%) et entre 2021 et 2023 (+1,3%). Les effectifs du personnel non médical augmentent légèrement (+2 400, soit +0,3%). Les effectifs augmentent dans les Ehpad qui ne sont pas rattachés à un hôpital (+600 agents, soit +0,6%), mais moins qu'entre 2021 et 2023 (+3,0% en moyenne annuelle) et qu'entre 2011 et 2021 (+1,3%).

Figure 7 : Évolution des effectifs de la FPH

	Au 31 décembre 2024		Évolution par rapport à 2023		Évolution moyenne annuelle entre 2021 et 2023	Évolution moyenne annuelle entre 2011 et 2021
	Effectifs (en milliers)	Structure (en %)	Effectifs (en milliers)	Effectifs (en %)	Effectifs (en %)	Effectifs (en %)
Total hôpitaux (y compris établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes [Ehpad] hospitaliers)	1118,6	90	5,6	0,5	1,3	0,6
<i>dont médecins</i>	144,6	12	3,2	2,2	2,9	1,8
<i>dont personnel non médical</i>	974,0	78	2,4	0,3	1,0	0,5
Ehpad non hospitaliers	92,5	7	0,6	0,6	3,0	1,3
Autres établissements médico-sociaux	37,5	3	-0,3	-0,7	-6,6	1,6
Total FPH	1248,6	100	5,9	0,5	1,1	0,7

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

1. Certains Ehpad rattachés à des hôpitaux ne font pas de déclaration sociale en propre, ce qui rend le partage entre les effectifs des Ehpad hospitaliers et des Ehpad non hospitaliers fragile.

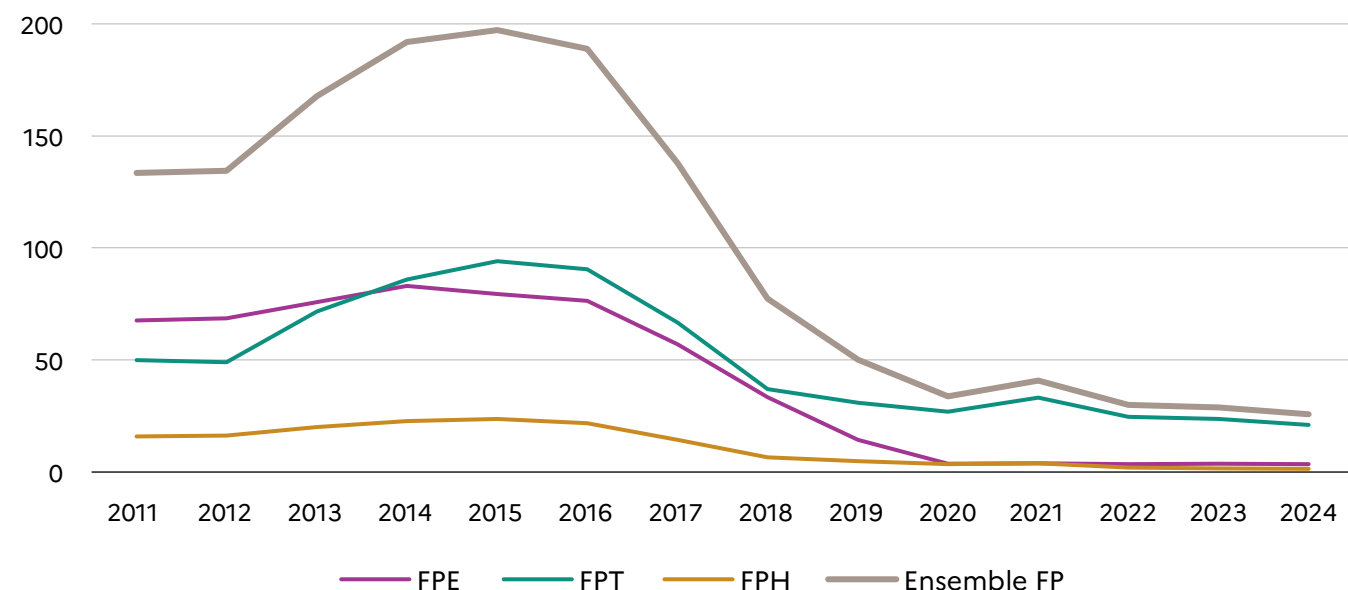
Lecture : Au 31 décembre 2024, on compte 1118600 agents dans les hôpitaux, soit 90% des effectifs de la FPH. Cet effectif augmente de 0,5% par rapport au 31 décembre 2023 (0,6% de hausse moyenne par an entre 2011 et 2021 et 1,3% de hausse moyenne par an entre 2021 et 2023).

Encadré 1 : Les bénéficiaires de contrats aidés

En 2024, le nombre de contrats aidés est en forte baisse (-10,4%), avec 25800 salariés sous ce statut au 31 décembre (Figure), contre 28800 en 2023, 30000 en 2022 et 40800 en 2021. Il s'agit du plus bas niveau observé depuis 2011.

Figure : Nombre de bénéficiaires de contrats aidés dans la fonction publique

en milliers



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux, bénéficiaires de contrats aidés, France (hors Mayotte).

Note : La série est réétalonnée. La réétalonnage consiste à recalculer les effectifs (en « niveau ») à partir des évolutions calculées chaque année à méthodologie constante.

Lecture : En 2024, 25 800 salariés bénéficient de contrats aidés dans la fonction publique.

Fin 2024, la fonction publique de l'État compte 3 400 bénéficiaires de contrats aidés (soit 13% de l'ensemble des bénéficiaires de contrats aidés de la fonction publique), contre 3 600 fin 2023, parmi lesquels 200 sont passés au statut de contractuel en 2024. La fonction publique territoriale compte 21 000 bénéficiaires de contrats aidés (soit 82% de l'ensemble), un nombre en baisse de 10,9% par rapport à 2023 (-2 600). Parmi les 23 600 bénéficiaires de contrats aidés du versant en 2023, 3 700 sont passés contractuels en 2024. La fonction publique hospitalière compte 1 400 bénéficiaires (soit 5% de l'ensemble), en baisse là aussi (-11,8%) par rapport à 2023 (1 500 bénéficiaires en 2023, parmi lesquels 300 sont passés au statut de contractuel en 2024).

Encadré ② : Effectifs civils en poste à l'étranger

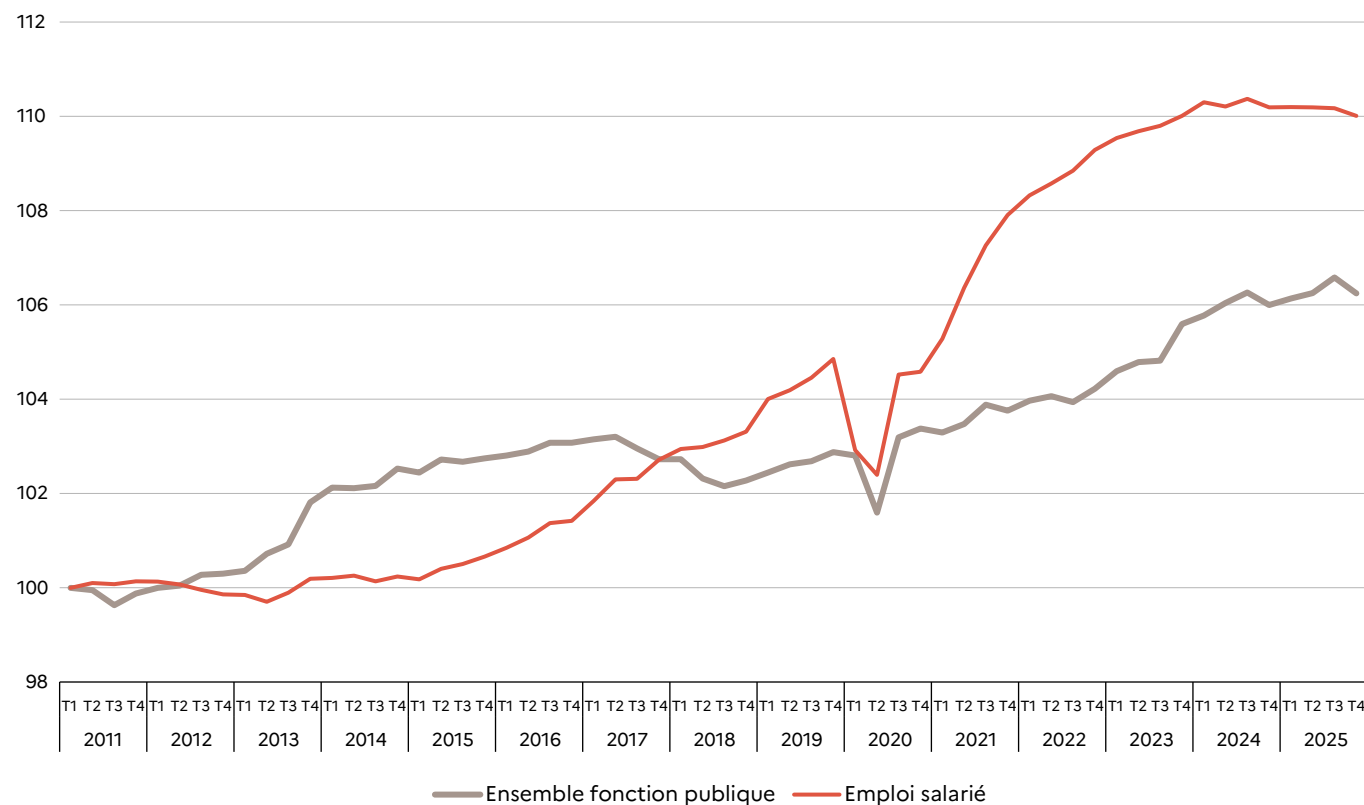
La limitation du champ des données aux seuls agents en poste en France entraîne l'exclusion d'une partie importante des effectifs du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). En France, le MEAE compte 4000 agents civils au 31 décembre 2024 (y compris les EPA sous tutelle), effectifs en augmentation par rapport à 2023 (un peu moins de 100 postes supplémentaires, soit +2,3%). 9700 agents civils du MEAE sont également, à cette même date, en poste à l'étranger, donc non comptabilisés ici. Ces effectifs accélèrent par rapport à 2023 (+100 postes, soit une hausse de 1,2%). Au total, la hausse des effectifs civils du MEAE en France et à l'étranger est donc plus contenue (+1,5%) que celle des seuls effectifs en France. Les autres ministères sont moins présents à l'étranger, notamment par rapport à l'emploi en France. On y compte quelques centaines d'agents pour les ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour les ministères économiques et financiers, ainsi que pour le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.

Encadré ③ : Les premières estimations d'emploi de 2025

Le champ et les concepts des estimations d'emploi sont différents de ceux du Système d'information sur les agents des services publics (par exemple, ces estimations intègrent les contrats aidés et les postes annexes). En moyenne, entre 2011 et 2024, l'emploi public (y compris contrats aidés) progresse un peu moins vite que l'ensemble de l'emploi salarié (+0,5% par an en moyenne, contre +0,7%). L'emploi public est plus dynamique sur la période 2012-2017 (Figure). Après 2017, l'emploi salarié total augmente davantage que l'emploi public, en lien, entre autres, avec la forte baisse des contrats aidés dans la fonction publique. En particulier, en 2021, l'emploi total progresse fortement (+3,2% entre le quatrième trimestre 2020 et le quatrième trimestre 2021), en lien avec la fin des restrictions d'activité dues à la crise sanitaire et avec l'essor de l'apprentissage, tandis que la croissance de l'emploi public est bien plus faible (+0,4%). En 2023, la croissance de l'emploi public est plus forte que celle de l'emploi salarié total (+1,3%, contre +0,7%). En 2024, l'emploi public est plus dynamique (+0,4%) que l'ensemble de l'emploi salarié (+0,2%), avec toutefois une baisse dans les deux cas au quatrième trimestre. Entre le quatrième trimestre 2024 et le quatrième trimestre 2025, l'emploi public a progressé de 0,2%, tandis que l'ensemble de l'emploi salarié a baissé de 0,2%.

Figure : Évolution des estimations trimestrielles d'emploi dans la fonction publique et d'emploi salarié

base 100 au T1 2011



Source : Insee, estimations d'emploi; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee, estimations d'emploi – Premier trimestre 2026.
 Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans ou plus. Effectifs salariés. Y compris bénéficiaires de contrats aidés et emplois annexes.
 Note : Données corrigées des variations saisonnières en fin de trimestre; niveaux d'emploi.
 Lecture : Entre le quatrième trimestre 2024 et le quatrième trimestre 2025, les effectifs de la fonction publique ont progressé de 0,2%.

Source, avertissement et définitions

Source

Le Système d'information sur les agents des services publics (Siasp), produit par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) à partir de 2009, recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Depuis 2022, conformément au décret n° 2016-611 du 18 mai 2016, la quasi-totalité des employeurs de la fonction publique ont basculé leur système de déclaration en déclarations sociales nominatives (DSN). Les données de Siasp sont principalement issues des DSN mensuelles. À l'occasion de ce changement de source d'information, l'Insee a engagé une refonte des traitements statistiques réalisés sur l'emploi et les rémunérations des agents de la fonction publique, et en a ajusté les concepts. La refonte a été mise en œuvre sur les données 2022, mais certaines améliorations ont été apportées depuis (voir Avertissement). Le champ de l'étude porte sur les postes principaux au 31 décembre et non annexes. Il s'agit, pour chaque agent, du poste actif et non annexe qu'il occupe à cette date (le plus rémunérateur s'il en occupe plusieurs) à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé. Un poste est actif s'il donne lieu à une rémunération d'activité; il est non annexe si cette rémunération ou le volume de travail associé sont suffisants. Le champ est la France hors Mayotte.

Avertissement

Du fait d'ajustements méthodologiques, les résultats en niveau pour l'année 2023 figurant dans cette publication ne sont pas totalement comparables à ceux du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – Édition 2025* (DGAFP-SDessi), en particulier en raison de la prise en compte d'éléments de rémunération de 2023 déclarés en retard en 2024, qui augmentent les effectifs comptabilisés au 31 décembre 2023. Par ailleurs, les agents qui n'ont perçu qu'une indemnité au titre des années 2023 et/ou 2024, par exemple de jury de concours, sont désormais exclus des décomptes, ces postes sont désormais assimilés à des postes annexes. Sur l'ensemble de la fonction publique la révision sur l'emploi au 31 décembre 2023 est de 7 400.

Les données du millésime 2023 ont été recalculées afin de présenter des évolutions annuelles cohérentes et homogènes entre les millésimes 2023 et 2024.

Définitions

Le périmètre de la **fonction publique** renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif, dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. La fonction publique se décompose en trois versants : la fonction publique de l'État (FPE), la fonction publique territoriale (FPT) et la fonction publique hospitalière (FPH). Le tracé de chaque versant s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur.

Dans cette publication, les **agents publics** sont les salariés de la fonction publique hors bénéficiaires de contrats aidés, sauf mention contraire, car ces derniers sont des salariés de droit privé. Formellement, les apprentis ne sont pas des agents publics, mais ils sont comptés avec eux dans cette publication.

Un **contrat aidé** est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides qui peuvent prendre la forme d'une subvention à l'embauche, de l'exonération de certaines cotisations sociales, d'une aide à la formation.

Un **contractuel** est un agent civil de la fonction publique qui n'est ni fonctionnaire ni bénéficiaire d'un contrat aidé, et qui ne relève pas des «Autres catégories et statuts». Ces autres catégories et statuts relèvent de contrats particuliers non régis par les règles de droit commun des agents non titulaires *stricto sensu*. La catégorie recouvre principalement les enseignants d'établissement privé sous contrat et les ouvriers d'État dans la FPE, les assistants maternels et familiaux et les collaborateurs de cabinet dans la FPT, les médecins dans la FPH et les apprentis dans les trois versants.

Un **fonctionnaire** est un agent civil ayant réussi un concours de la fonction publique ou devenu titulaire à l'issue d'un plan de titularisation. Dans certains cas, un agent peut être titularisé en catégorie C sans avoir passé de concours.

Pour en savoir plus

Esbelin L., Moreau T. et Touzé S. (2026), «L'emploi dans la fonction publique en 2024 : le recrutement de contractuels soutient de nouveau la hausse de l'emploi dans la fonction publique», *Insee Première* n° 2094, Insee, février.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/8732435>

Godefroy P. et Touzé S. (2025), «L'évolution des effectifs de la fonction publique en 2023», in *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – Édition 2025*, DGAFP-SDessi, octobre.

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/levolution-des-effectifs-de-la-fonction-publique-en-2023>

S'abonner aux avis de parution des publications statistiques sur la fonction publique

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/sabonner-aux-avis-de-parution-des-publications-statistiques>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration et
de la fonction publique**

Sous-direction des études, des statistiques
et des systèmes d'information
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

Directeur de la publication : **Gaël de Peretti**

Rédacteur en chef : **Olivier Chardon**

Responsable d'édition : **Élisabeth Castaing**

Stats Rapides n° 133
ISSN : 2267-6483